

à la Haye, le 17.  
Octob. 1639

Monsieur  
Copie

On ne gaigne rien à obliger des gens faits comme moy.  
 Il a esté un temps qu' il me sembloit que les quatuor p'des  
 d'un sanglier de Condoigne m'auroyent porté dans la  
 plus estuivte obligation que jamais homme du monde  
 vous pourt reconnoître. la voila maintenant aussy moab  
 par deux. par tout corps de bois de. J'ay un que vous auez  
 donné desuis, que si j'estoy un peu plus laid que je  
 ne suis, à peine la memoire m'en seroit. C'est  
 à dire, Monsieur. (pour partie des termes d'Apocalypse)  
 il n'y a bien fait sur terre dont vous eussiez peu me  
 quantifier plus à propos que celui du foy qui vous  
 daigniez contabuer à me faire voir les liberalitez  
 de Monsieur le Landgrave de Hesse. Je vous supplie  
 tous Simble de me continuer la grace, par ce  
 temps inbillite, annie de fuis l'orage de Nordlingé.  
 Je p'vois que pour bien à font de la chose, il faulle  
 de la b'ne & estuivte. C'est ce qui me rendoit si simple  
 comme le gant d'uran le bon Monsieur. Prof. de. et le s'ien  
 Command. de M. de. le. six annes, que je n'ay pas  
 le b'nd de reconnoître. Je supplie Monsieur de  
 vous supplier d'adjouster un mot de vrad mais au  
 coup d'esperer que je lui donne presently par  
 un compliment de S'aco, aussy ainsi que mainant  
 et que si il estoit l'un quelqu'un Camell. à flatter,  
 (ou a' quoy la necessite ne redroit elle pas le monde?)  
 il vous plait m'en faire instruire, et l'union afflige  
 me f'ient. de v'z intercessions de paix et d'ant'orise.  
 Je est tres vray que la s'afes avancé me p'esse, et que  
 pour un atter quand battimur, que je trouvois ici  
 font de terre il me faulle tout le s'ien et plus, à present  
 le travail de bois, qui doit s'inner la onalmondie  
 de f'ied à f'ied. outre que Monsieur nos mandes

le 20<sup>e</sup> Co  
de la St.  
Octob

m'aiguille sur ce grandeur. de sicut vna ma mator sin  
pud: prin y avin contubis brancup de ses addiman  
et prin strus (vous le sauez micrix que moy) assez  
n'vniollie s bar timbuds. Noyle. Mousin. fait  
que je suis proumis a vous addiman les importanitez  
que vous adespriez auq tant de futurite de vus. s'vint  
obligez moy d's aguerre les ralfont prin bonos on  
manuaires que vous les jugiez; mais de cete favelin  
sua tritus de ouoin, que vous ne s'vintez suplegen vos  
l'idéfaisit sin la t'vne habitable a personnes qui s'  
relognoisse auq plus de sincerite que moy.

Confirmer

J'ay juré de porter d'ins mot a M. le Duc de  
Sulmburg, lequel j'espere ne me refusera pas l'exempt  
de l'evant de Brandebourg. J'attendois bien  
jusqu'à où s'est tend la courtoisie d'Emmerich, de  
prie que le souvenir de jadis est de fable.

M. le Maître et moy ne s'vintez que prouder a  
grande offense l'excogitation que vous proufinez non  
faire de nous s'vintez de vus s'vintez faulle pauni la  
egre liquirin. Cola de sans d'ins. Confirmer  
Mars nos sans vous: mes doubtiez plus;